



Redevance incitative : L'EXPÉRIMENTATION COMMENCE !

A partir du 1er juillet, la redevance incitative sera expérimentée sur les communes de La Bazouge-du-Désert, Landéan, Louvigné-du-Désert, Mellé, Monthault, Parigné et Villamée.

***Vous n'avez pas obtenu votre nouveau bac ou vos sacs orange ?
Contactez rapidement le SMICTOM au 02 99 94 34 58***

Redevance incitative, comment ça marche ?



La redevance incitative a plusieurs objectifs :

- Réduire les déchets
- Augmenter le tri
- Payer en fonction de l'utilisation du service

Elle est calculée comme l'eau ou l'électricité. Elle comprend une part fixe (abonnement) et une part variable (utilisation du service).

Pour tout savoir sur le principe de la redevance incitative, [cliquez ici](#)

Les nouvelles règles



Dans chaque commune, des points de collecte sont mis en place, matérialisés dans la rue par des points bleus. Pour que votre bac ou votre sac orange soit collecté, **vous devrez le déposer au niveau du point bleu**. Ce point sert également à déposer les sacs jaunes

Pour le bon déroulement de l'expérimentation, il vous est demandé de **ne présenter votre bac que quand il est plein**. En effet, la part variable se calcule sur le nombre de levées, que le bac soit plein ou pas. Pour ne pas utiliser plus de 12 levées par an, il faut donc optimiser les présentations.

Par ailleurs, il vous est demandé de **signaler tout changement de composition de votre foyer**. Le SMICTOM adaptera la taille du bac si besoin.

Une facturation fictive



La part fixe de la redevance incitative inclura 12 levées.

A la fin de l'année, et pendant toute la durée de l'expérimentation, vous recevrez une facture à blanc qui vous permettra de vous rendre compte de ce que vous auriez payé sous le régime incitatif.

Réduire le volume de sa poubelle



Environ 25 % des déchets déposés dans le sac à ordures ménagères sont en fait recyclables.

Pour réduire le volume de sa poubelle : un réflexe, le tri !

[Retrouvez toutes les consignes de tri en cliquant ici.](#)



Au lieu de jeter, compostez ! 30 % des déchets déposés dans le sac poubelle sont biodégradables.

Déposés dans un composteur, les déchets biodégradables deviendront de l'engrais. Pour plus de renseignements sur le compostage, [cliquez ici](#)

Vous voulez plus d'actions de réduction ? [Cliquez ici](#)

Des réponses à mes questions



J'ai droit à 12 levées de mon bac pucé dans la part fixe de la redevance incitative. Le camion ne passera plus qu'une fois par mois ?

NON. Le camion de collecte continuera à passer toutes les semaines pour ramasser les bacs d'ordures ménagères. Vous êtes donc libre de présenter votre bac autant de fois que vous le souhaitez, en sachant qu'à partir de la 13ème levée, ce sera comptabilisé dans la part variable.

Vous avez des questions sans réponses ? [Rendez-vous sur notre Foire aux Questions !](#)



Allée Eugène Freyssinet - ZA de l'Aumallerie - 35 133 Javené

Téléphone : 02.99.94.34.58 - Télécopie : 02.99.99.35.90

www.smictom-fougères.fr